

Le centre culturel franco-turc dans la tourmente

VILLENEUVE-SAINT-GEORGES - VALENTON

PAR AGNÈS VIVES

CONSTRUCTION et religion riennent plutôt bien. Enfin, ça c'est en littérature. A Valenton, à la frontière avec Villeneuve-Saint-Georges, les deux ne s'accordent plus depuis quelques jours. Au cœur d'un bras de fer qui se joue jusqu'aux dorures du Sénat et de l'ambassade de Turquie : le projet de centre culturel et cultuel de l'association culturelle franco-turque du Val-de-Marne (ACFT 94).

Pour rappel, avec ses 450 membres, elle ambitionne depuis 2014 de créer un lieu de vie de 2000 m², à la lisière de Villeneuve-Saint-Georges. Son centre actuel ne suffit plus à développer ses activités rayonnant sur 3 000 personnes du Val-de-Marne et de l'Essonne.

Un permis adopté « deux mois avant les élections »

Mais de nouveaux maires sont arrivés aux affaires. A Valenton, Métin Yavuz (LR), lui-même franco-turc, remet en cause le projet, « sur la forme », alors même qu'il avait voté favorablement la cession du terrain, en séance du conseil départemental en 2019. Les raisons ? Un permis de construire adopté « le 28 janvier 2020, deux mois avant les élections », conteste-t-il, sans tenir compte « de gros problèmes. C'est un bâtiment de six étages qui est prévu, pour 1 200 personnes et il n'y a que 20 places de parking », développe-t-il.

« Nous ne comprenons pas cette opposition, s'étrangle Murat Cetinkaya, président de l'ACFT 94. Nous avons toujours tenu à rester neutre en politique. » Le maire de Valenton, qui connaît bien l'association pour en avoir été le secrétaire des années durant, évacue l'argument du règle-

Sa création est dénoncée par les maires de Valenton et de Villeneuve-Saint-Georges. Un référendum a été déposé en justice.



Valenton, le 2 février. Le projet de centre culturel et cultuel franco-turc, pourtant en construction, est remis en cause par le nouveau maire de la ville et celui de Villeneuve-Saint-Georges, ville voisine.

ment de comptes. « C'est un projet mal ficelé, tempête-t-il. Je suis le maire. Il est de mon devoir de prévoir l'avenir. » Préférant développer à cet endroit « un écoquartier ».

« Mais il n'a jamais été question d'accueillir 1 200 personnes en même temps dans ce bâtiment et la vingtaine de places de parking prévues au sous-sol devrait amplement suffire car beaucoup de nos adhérents viennent en bus », réplique l'ACFT 94.

Un autre terrain, comme la ville de Valenton l'a proposé, pourrait-il mettre les deux parties d'accord ? « Ce site est pratique pour tout le monde, prévient le président de l'association. Il est situé à 200 m de notre centre actuel, qui restera un lieu de prière. Et les commerces des amis franco-

turcs ont tout intérêt à ce que nos adhérents continuent de venir régulièrement.

Un sénateur s'en mêle

De l'autre côté, à Villeneuve-Saint-Georges, le nouveau maire (DVD) est lui aussi vent debout contre le projet. Philippe Gaudin a déposé un référendum devant le tribunal administratif, pour demander « la nomination d'un expert ». « L'ACFT n'a pas respecté les recommandations du syndicat Syage pour les eaux usées, fait valoir la municipalité. On ne peut pas faire n'importe quoi sur le territoire français. » Qui plus est, Villeneuve-Saint-Georges déplore « l'impact » du bâtiment sur l'entrée de ville tournée vers un projet de coulée verte inscrit au plan Anru. L'ancienne municipalité communiste n'y était

d'ailleurs pas favorable. Pour tenter de faire plier l'association, le sénateur (LR) Christian Cambon s'en est mêlé. Il a conduit les deux maires voilà quinze jours au ministère de l'Intérieur, même si d'autres dossiers ont aussi été abordés. « Ce n'est pas un sentiment anti-Turc qui les anime, assure le parlementaire. Il y a déjà six mosquées dans le secteur. Mais des choses étranges apparaissent dans ce dossier. » Il annonce saisir le préfet du Val-de-Marne pour demander un réexamen du permis de construire, les délais de recours étant épuisés.

L'entremise de l'ambassadeur de Turquie a même été sollicitée pour tenter de renouer le dialogue. Une intervention qui pourrait ressembler à de « l'ingérence » aux yeux de l'association. Laquelle

doit aussi dans cette tourmente, – alors qu'elle faisait plutôt parler d'elle pour son dialogue interreligieux, – faire face, assure-t-elle, à la « calomnie » qui enflé sur le financement de son lieu de culte.

« Nous avons tout simplement souscrit un prêt bancaire, assure son président. Alors que la ville de Valenton n'apporte plus de garantie d'emprunt, l'association a tapé à la porte de plusieurs villes et à celle du département. « Le permis a été délivré, avec l'accord de la préfecture. Nous sommes dans notre bon droit et nous le défendrons », prévient Murat Cetinkaya, alors que la construction des fondations de l'édifice va bon train. Selon nos informations le maire de Valenton pourra prendre un arrêté suspendant les travaux.